

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

31 – 09 avril 2024

31. Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commandes : travaux de voirie rurale.

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21- 1,

Vu la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel de l'accord cadre à bons de commandes présentés par Monsieur Romain LOPEZ, à savoir :

- La durée de l'accord cadre pour les travaux de voirie rurale pourrait être, à compter de la notification, d'une année renouvelable trois fois soit un total de quatre années,
- L'estimation HT annuelle est de 500 000 €, soit un total estimatif de 2 000 000 € HT pour quatre ans.

Considérant que l'accord cadre est arrivé à échéance,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour les travaux de voirie rurale.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord cadre à venir suite à la définition du besoin à satisfaire et des montants prévisionnels présentés.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :